



Objet : Lettre intersyndicale préalable aux réunions de négociation NAO de THALES LAS France

Monsieur le directeur des relations sociales,

Les organisations syndicales représentatives de THALES LAS France vous ont exprimé au cours de la précédente réunion NAO dédiée aux revendications salariales, leurs désaccords sur les modalités de négociation et d'application de la politique salariale au sein des entreprises Thales, établies par la note d'application Groupe de cadrage de la politique salariale 2021/2022.

Pour rappel, elles refusent :

- Une mise en œuvre de la politique salariale au 1er juillet sans effet rétroactif au 1er janvier
- Un plafond budgétaire prédéfini pour l'année en cours et pour l'année suivante
- Un abandon des minimas garantis à TGA+15% pour les mensuels et +3% pour les cadres qui existaient depuis la création de LAS

Les organisations syndicales représentatives de THALES LAS France vous demandent que dès la prochaine réunion NAO du 04 mars, la négociation au niveau de la société LAS puisse se tenir dans des conditions normales et ne soit pas bridée par cette lettre de cadrage Groupe au moins sur les points cités.

Recevez Monsieur le Directeur, l'assurance de notre détermination syndicale.

Les Délégués Syndicaux Centraux de THALES LAS France SAS.